



145, boul. Springer, C. P. 898
Chapais (Québec) G0W 1H1
T : 418 745-2020
www.fddbaj.com
info@festivaldudore.com

èglements officiels: Volet AMATEURS PRINCECRAFT ÉDITION 2025

*Le FDDBJ se réserve le droit de modifier la réglementation sans préavis jusqu'au 1^{er} jour du tournoi
Dernière mise à jour: 26 juin 2025

BLOC-NOTES :

Aucun langage violent et manque de respect ne sera toléré envers les bénévoles,
c'est la disqualification immédiate et pour le restant du tournoi

- Un prix de 3 000 \$ sera remis à la plus grosse prise de la semaine!
- Le Grand Prix sera remis de la façon suivante : dans le tableau des résultats de la meilleure prise du tournoi qui inclut tous les jours du volet, une position sera pigée au hasard parmi toutes les prises inscrites entre 75 et 150. La position sera dévoilée lors du gala de fermeture.
- Le participant devra être en mesure de fournir la preuve de son inscription si demandée par l'organisation.
- Il est possible de changer la date de la **journée de pêche du « Volet Princecraft » jusqu'au 26 juin 2025** inclusivement. Après cette date, le participant encourt une pénalité de 2 points par capture.
- Pendant la journée de pêche, les participants ne peuvent descendre de leur embarcation (que ce soit à un quai, un chalet ou au bord de l'eau) sous peine de sanction à l'exception de la station d'enregistrement ou accompagner d'un officiel. Advenant des conditions météorologiques sévères, les participants pourront accoster et reprendre le tournoi une fois la météo plus favorable. En cas d'urgence, aviser un officiel dûment identifié.
- Tout doré de moins de 38 cm (15 pouces) sera refusé pour l'enregistrement. La règle officielle sera celle de la station d'enregistrement du FDDBJ.
- Aucun chien sur les quais en tout temps ni dans la station d'enregistrement.
- Selon le règlement de la pêche sportive au Québec (MFFP), l'autorisation d'enregistrer une prise mesurant plus de 53cm (20,86 pouces) pourra être admise seulement pour une capture par pêcheur chaque jour. La remise à l'eau est obligatoire et aucune autre prise de la journée ne doit être enregistrée mesurant au plus de 53 cm (20,86 pouces). Ex. : 1 gros doré/ jour/ pêcheur.
- *Il est strictement interdit de fiser les poissons sous peine de sanction.*
- Chaque participant aura la responsabilité de manipuler et conserver chaque capture vivante jusqu'à son enregistrement et sa remise à l'eau. Votre signature, sur la fiche d'enregistrement de vos captures, implique que vous approuvez les renseignements qui y apparaissent. Voici les 3 points importants à vérifier sur votre fiche avant de signer : 1) heure du poinçon; 2) poids inscrit; 3) longueur inscrite.
- Le participant devra respecter les installations du festival. Il est strictement interdit d'utiliser les quais pour arrêter l'embarcation.
- Respecter la limite de vitesse lors du passage aux bouées, sous peine de sanction.

1. COMMENT SE PROCURER DES BILLETS :

- 1.1. **Coût du billet** : 85.00 \$ (taxes incluses).
- 1.2. Un billet donne droit à :
 - une journée de pêche dans le Volet Princecraft, soit le 27, 28, 29, 30 juin 2025, 2 et 3 juillet 2025;
 - une chance additionnelle pour les jeunes (volet jeunesse) et/ou les femmes (volet féminin) et/ou les personnes âgées de 55 ans et plus (volet Bel-Âge) de remporter des prix avec leur billet du Volet Princecraft.
- 1.3. **Achat des billets / inscription** : à tous les jours à partir du 1^{er} avril 2025, jusqu'à la journée prévue de votre pêche.
 - 1.3.1. À partir de la première journée de pêche du festival (27 juin 2025), il sera possible de se procurer des billets au bureau d'accueil du site sur les heures d'ouverture.
- 1.4. Comment s'inscrire :
 - par téléphone au 418 745-2020
 - sur notre site internet : www.fddbaj.com (*les cartes de crédit Visa et MasterCard sont acceptées)
- 1.5. Pour le volet Princecraft : une même personne peut acheter jusqu'à 6 billets (utilisation d'un seul billet par jour de pêche).
- 1.6. Aucun remboursement après le 31 mai 2025. Advenant une annulation pour des raisons justifiables, la direction se réserve le droit d'émettre un crédit de la même valeur que le montant déboursé (valable pour un an seulement et applicable à l'édition suivante du festival).
- 1.7. Une disqualification pour quelque raison que ce soit entraînera la perte des frais d'achat du billet.
- 1.8. Le conseil d'administration du FDDBJ se réserve le droit d'accepter ou de refuser des participants pour des faits jugés importants. Les frais d'inscriptions seront alors remboursés.

2. RÈGLEMENTS ET OBLIGATIONS : VOLET PRINCECRAFT, SOUS-VOLETS : FÉMININ, JEUNESSE ET BEL-ÂGE :

- 2.1. Se déroule exclusivement sur le lac Opémisca.
- 2.2. **Aucun langage violent et manque de respect ne sera toléré envers les bénévoles sous peine de disqualification immédiate et pour le restant du tournoi.**
- 2.3. **Aucun chien sur les quais en tout temps ni dans la station d'enregistrement.**
- 2.4. Les dates de pêche pour ces volets sont : le 27, 28, 29, 30 juin 2025, 2 et 3 juillet 2025 (1 juillet 2025 volet familial et volet challenge).
- 2.5. La journée de pêche doit être réservée lors de l'achat du billet. Le numéro de permis de pêche devra obligatoirement être inscrit sur le billet.



145, boul. Springer, C. P. 898
Chapais (Québec) G0W 1H1
T : 418 745-2020
www.fddbaj.com
info@festivaldudore.com

èglements officiels: Volet AMATEURS PRINCECRAFT ÉDITION 2025

*Le FDDBJ se réserve le droit de modifier la réglementation sans préavis jusqu'au 1^{er} jour du tournoi
Dernière mise à jour: 26 juin 2025

- 2.6. Il est possible de changer la date de la journée de pêche du Volet Princecraft jusqu'au 26 juin 2025 inclusivement (sous réserve des places disponibles). Après cette date, le participant encourt une pénalité de 2 points par capture.
 - 2.7. Il est obligatoire de se conformer à tous les règlements de pêche sportive au Québec, prescrits par le Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour l'été 2025, à moins que le comité décisionnel du FDDBJ n'en spécifie de plus restrictifs. En cas de doute, le doré peut être refusé par le comité décisionnel du FDDBJ. Le lac Opémisca est situé dans la zone de pêche 17. Dans cette zone, les poissons-appâts morts ou vivants sont interdits; les vers de terre et les sangues sont autorisés.
 - 2.8. **Nous vous invitons également à prendre connaissance et à respecter les mesures à suivre pour prévenir la dispersion de la moule zébrée et autres espèces aquatiques nuisibles au Québec** (<https://environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/index.asp>).
 - 2.9. Tous les règlements concernant la navigation sur les plans d'eau doivent être respectés.
 - 2.10. Les commentaires, photos ou images des participants peuvent servir à la promotion de l'événement sans que d'autres demandes ou permissions ne soient faites aux participants.
 - 2.11. Le bureau d'accueil au site du festival ouvre ses portes à partir de 7 h **pour les pêcheurs déjà inscrits**. Pour toute nouvelle inscription, le comptoir des ventes ouvrira ses portes à 8h ou lorsque les inscriptions des billets achetés seront terminées (réf. 1.3.1). Le matin de sa journée de pêche, chaque participant se présentera avec son billet du jour l'accueil. Après avoir signé la liste des participants, on lui remettra un dossard et une trousse du pêcheur. Un drapeau d'identification sera installé sur l'embarcation. Par cette signature, il confirme avoir lu, compris et accepte de se conformer aux règlements établis dans le cadre du tournoi avec rigueur et dans un esprit sportif. Il renonce également à entreprendre toute réclamation ou procédure légale à l'endroit de l'organisation et de ses administrateurs pour toute perte, dommage matériel, et/ou blessure corporelle ou causant la mort subie lors de sa participation au tournoi. Les jeunes de moins de 18 ans devront faire signer la liste des participants par un parent ou un tuteur légal.
 - 2.12. **Il est obligatoire que chaque participant porte son dossard intégralement et visiblement en tout temps, à des fins de surveillance et de sécurité sous peine de sanction.**
 - 2.13. Pour des raisons de contrôle et de sécurité, le dossard doit **OBLIGATOIREMENT** être remis au bureau d'accueil à la fin de la journée de pêche. Advenant le non-respect de ce règlement, des frais de 30 \$ seront chargés au participant fautif.
 - 2.14. Le drapeau d'identification de l'embarcation devra être installé par le responsable du bateau et demeurer visible en tout temps. À la fin de la journée de pêche, ce drapeau devra **obligatoirement être retiré par un officiel** (station d'enregistrement du débarcadère) après qu'il ait procédé à la **fouille obligatoire** de l'embarcation.
 - 2.15. Les embarcations seront vérifiées avant, pendant et après la journée de pêche. Un participant qui refuse une fouille de l'embarcation par un officiel entraînera la disqualification de tous les participants dans l'embarcation.
 - 2.16. Seules les personnes à bord de l'embarcation ayant un billet valide pour cette journée sont autorisées à pêcher.
 - 2.17. Les participants doivent pêcher à partir d'une embarcation et celle-ci doit se tenir à plus de 5 mètres (15 pieds) d'une autre embarcation ou de la berge. Les motomarines et pédalos sont exclus du tournoi. Les bateaux à turbine avec vivier sont acceptés.
 - 2.18. Pendant la journée de pêche, les participants ne peuvent descendre de leur embarcation (que ce soit à un quai, un chalet ou au bord de l'eau) **sous peine de sanction** à l'exception de la station d'enregistrement ou accompagner d'un officiel. Advenant des conditions météorologiques sévères, les participants pourront accoster et reprendre le tournoi une fois la météo plus favorable. En cas d'urgence, aviser un officiel dûment identifié.
 - 2.19. Aucune autre espèce de poisson que le doré ne doit être gardé à l'intérieur de l'embarcation dans le cadre de votre journée de pêche au tournoi.
 - 2.20. Une zone de dégagement « pêche interdite et vitesse limitée sous peine de sanction » identifiée par des bouées sera circonscrite où les remises à l'eau devront être effectuées.
 - 2.21. **Limite de 1 doré VIVANT maximum par participant dans l'embarcation en tout temps. Si le nombre de dorés dépasse la limite permise, TOUS LES DORÉS sans exception dans l'embarcation seront remis à l'eau sans avoir été cumulés. Le ou les pêcheurs devront retourner capturer une ou des nouvelles prises.**
 - 2.22. **Aucun des dorés** capturés lors de sa participation au Volet Princecraft (féminin, Jeunesse et Bel-Âge également) **ne peut être conservé par le participant**. Le participant s'engage à garder toutes ses captures vivantes et à les remettre à l'eau le jour de sa participation.
 - 2.23. Les dorés morts devront obligatoirement être remis aux officiels du tournoi. La présence de 2 dorés morts ou plus à l'intérieur du bateau peut mener à la disqualification de tous les participants dans l'embarcation. Les officiels du tournoi remettront les dorés morts à des œuvres de charité.
 - 2.24. Chaque participant doit obligatoirement remettre son dossard à un officiel du bureau d'accueil pour signifier la fin de sa journée de pêche **sous peine de sanction**. En aucun temps, un participant ne peut terminer sa journée de pêche sans avoir remis son dossard au bureau d'accueil et avoir fait fouiller son embarcation ou se disqualifier lui-même; cette décision relève uniquement du comité décisionnel.
 - 2.25. Les décisions prises par le comité décisionnel du FDDBJ sont irrévocables.
3. **ENREGISTREMENT DES CAPTURES POUR LE VOLET PRINCECRAFT, SOUS-VOLETS : FÉMININ, JEUNESSE ET BEL-ÂGE :**
- 3.1. Station d'enregistrement officiel au débarcadère du lac Opémisca : ouverte de **7 h à 17 h** ou jusqu'à ce que la dernière prise qui a passé les bouées avant 17h soit enregistré et ce pour chaque jour de pêche du tournoi.
 - 3.2. L'embarcation doit être à l'intérieur des bouées avant l'heure limite pour que les captures soient enregistrées. **HEURE LIMITE : 17 h.**
 - 3.3. Maximum d'enregistrement de trois captures vivantes par billet.
 - 3.4. Remise à l'eau obligatoire de chaque capture selon les directives de l'officiel; le doré doit repartir vivant en position de nage naturelle dans la minute suivant sa remise à l'eau, sinon le pointage attribué à cette prise sera de 0. Les poissons morts sont récupérés par les officiels et remis à des œuvres de charité.
 - 3.5. Tout doré de moins de 15 pouces (38 cm) sera refusé pour l'enregistrement. La règle officielle sera celle de la station d'enregistrement du FDDBJ.
 - 3.6. Selon le règlement de la pêche sportive au Québec (MDDEFP) qui a pris vigueur le 1^{er} avril 2022, l'autorisation d'enregistrer une prise mesurant plus de 53 cm (20,86 pouces) pourra être admise seulement pour une capture par pêcheur chaque jour. La remise à l'eau est obligatoire et aucune autre prise de la journée ne doit être enregistrée mesurant au plus de 53 cm (20,86 pouces). *Ex. : 1 gros doré/ jour/ pêcheur.*
 - 3.7. Le doré est mesuré longueur hors-tout (nez à la queue) position naturelle et la pesée doit se faire à mains nues et manches levées.



145, boul. Springer, C. P. 898
Chapais (Québec) G0W 1H1
T : 418 745-2020
www.fddbaj.com
info@festivaldudore.com

èglements officiels: Volet AMATEURS PRINCECRAFT ÉDITION 2025

*Le FDDBJ se réserve le droit de modifier la réglementation sans préavis jusqu'au 1^{er} jour du tournoi
Dernière mise à jour: 26 juin 2025

- 3.8. Chaque participant aura la responsabilité de manipuler et conserver chaque capture vivante jusqu'à son enregistrement et sa remise à l'eau. **Votre signature, sur la fiche d'enregistrement de vos captures, implique que vous approuvez les renseignements qui y apparaissent.** Voici les 3 points importants à vérifier sur votre fiche avant de signer : 1) heure du poinçon; 2) poids inscrit; 3) longueur inscrite.
- 3.9. pour chaque doré, les points sont administrés en fonction du poids (au centième de livre) et de la longueur (au millième de pouces) si le doré repart vivant en position de nage naturelle dans la minute suivant sa remise à l'eau obligatoire.
Ex. : Un doré mesurant 25,125 pouces et pesant 5.62 livres repartant vivant en position de nage naturelle donnera 30.745 points au classement final.
4. **DISQUALIFICATION : VOLET PRINCECRAFT, SOUS-VOLETS : FÉMININ, JEUNESSE ET BEL-ÂGE:**
- 4.1. Le comité décisionnel se réserve le droit de disqualifier un participant à la suite d'un nombre suffisant de plaintes écrites du public, à des doutes raisonnables relativement au non-respect des règlements en vigueur de la part d'un participant et/ou des personnes se trouvant dans la même embarcation que le participant.
- 4.2. Toute action ou comportement d'un participant pouvant entraîner des répercussions négatives sur l'image du tournoi ou la sécurité des participants pourra faire l'objet d'une disqualification par le comité décisionnel du FDDBJ.
- 4.3. Tous les participants d'une embarcation peuvent être disqualifiés s'ils commettent l'une des fautes suivantes :
- 4.3.1. **Refus de fouille de l'embarcation par un officiel**
 - 4.3.2. **Bris volontaire d'une ligne ou de la canne à pêche à l'approche d'un officiel**
 - 4.3.3. **Non-respect des règlements de pêche sportive au Québec du Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP)**
 - 4.3.4. **Enregistrement d'un doré ne provenant pas du lac Opémisca**
 - 4.3.5. **Approche d'une embarcation à moins de 5 mètres (15 pieds)**
 - 4.3.6. **Descendre de l'embarcation ailleurs qu'à la station d'enregistrement officielle sans autorisation (sauf si la météo compromet votre sécurité)**
 - 4.3.7. **Une personne dans l'embarcation est vue à pêcher sans dossard (seuls les participants au tournoi ont le droit de pêcher à bord du bateau)**
 - 4.3.8. **Une embarcation contient 2 dorés morts ou plus; tous les dorés morts doivent obligatoirement être remis dès que possible à un officiel du tournoi.**
 - 4.3.9. **Non respect de la limite de vitesse à l'approche des quais.**
- 4.4. Seul le participant contrevenant dans l'embarcation peut être disqualifié s'il :
- 4.4.1. Est parti pêcher avant de s'inscrire et de signer la liste des participants au bureau d'accueil.
 - 4.4.2. Non-respect du port du dossard (réf. 2.11)
5. **PROTÊT :**
- 5.1. Tous les participants peuvent lever un protêt. Le protêt doit être intenté le jour même de l'acte reproché et adressé par écrit à l'intention du comité décisionnel **avant 19 h.** Le protêt devra être accompagné d'un dépôt de 200 \$ en argent comptant qui sera remboursé si le protêt est trouvé fondé. Suivant une rencontre à huis clos avec les parties concernées, une décision irrévocable sera rendue par le comité décisionnel du FDDBJ.
- 5.2. Advenant le cas où une violation est rapportée au comité décisionnel du FDDBJ, et que la décision irrévocable stipule qu'il y a bel et bien eu violation des règlements en vigueur, une disqualification sera établie par le comité décisionnel et les prix/bourses rattachés à la position gagnante seront révoqués.
6. **PRIX ET BOURSES : VOLET PRINCECRAFT**
- 6.1. Les prix et bourses seront remis sous le chapiteau au site du festival, lors du gala de fermeture au 5 juillet 2025.
- 6.2. Le nom du gagnant quotidien sera affiché au bureau d'accueil du site du festival et chacun des prix de participation sera **remis au gala de fermeture.** Pour récupérer son prix, le gagnant devra présenter une pièce d'identité et son permis de pêche.
- 6.3. Les gagnants devront obligatoirement prendre possession de leur prix (bateaux) dans les 30 jours suivant la remise officielle des prix (5 juillet 2025). Les taxes de vente (TPS et TVQ) sont comprises dans l'attribution des bateaux. Tout autres frais ou dépense reliés à l'acquisition et l'utilisation de ces véhicules seront à la charge de la personne gagnante. **Aucune embarcation ne sera remise lors de la soirée de fermeture.**
- 6.4. Les frais de déplacement pour se rendre aux établissements offrant des forfaits ne sont pas compris dans l'attribution de ces prix. Un seul prix par billet vendu pourra être remis à son gagnant. Dans le cas où un participant se mérite plus d'un prix avec un même billet, le plus élevé en valeur lui sera remis. Le prix de valeur moindre sera alors concédé au participant occupant la position du classement qui suit immédiatement la position gagnante d'origine.
- 6.5. Chacune des trois captures sera retenue au classement décroissant de chaque volet respectif. Le classement final des points se fera en ordre décroissant selon : 1) total des points; 2) le poids; 3) la longueur; 4) l'heure de la 1^{re} capture enregistrée dans le cas de chaque jour de pêche du volet Princecraft, et finalement 5) la date d'achat du billet (de la plus ancienne à la plus récente).
- 6.6. Le Grand Prix sera remis de la façon suivante : dans le tableau des résultats de la meilleure prise du tournoi qui inclut tous les jours du volet, une position sera pigée au hasard parmi toutes les prises inscrites entre 75 et 150. La position sera dévoilée lors du gala de fermeture.
- ❖ Une embarcation Sport 175 MAX 2025, équipé d'un moteur hors-bord Mercury de 115 EXLPT EFI 4 temps et d'une remorque galvanisée. Options incluses : housse de remorquage, radio Jensen de 160W, mât de remorquage, ensemble de cousin de proue, auvent bimini, combo RSP, coffre à gants verrouillable, échelle en acier inoxydable, pôle pliante pour la remorque, prise pour moteur électrique, volant inclinable et glissière pour siège du conducteur, sonar Humminbird Helix 5 CHIRP GPS G3 avec bras RAM (cartes des profondeurs bathymétriques non incluses), chargeur 24V pour moteur électrique (ProSport 20), Minn Kota 70PD V2 (24 volts, 60 pouces, 70 lbs de poussée) avec support et le coupe-batterie. Le tout d'une valeur approximative de 57 300 \$ + taxe.
- 6.7. À tous les jours de pêche du Volet Princecraft (le 27, 28, 29, 30 juin 2025, 2 et 3 juillet 2025), **une position sera pigée au hasard parmi les prises inscrites entre 1 et 200 de la journée.** Les positions pigées et le nom des gagnants seront dévoilés au gala de fermeture. Les prix seront choisis aux hasards par les gagnants en direct sur scène et courent la chance de se mériter l'un des prix parmi les suivants :
- ❖ L'une des 4 embarcations **Princecraft Seasprite 12 pieds avec moteur Mercury 5HP 4 temps, tous équipés d'une remorque galvanisée, d'une valeur approximative de 9 192\$.**



145, boul. Springer, C. P. 898
Chapais (Québec) G0W 1H)
T : 418 745-2020
www.fddbaj.com
info@festivaldudore.com

èglements officiels: Volet **AMATEURS** **PRINCECRAFT ÉDITION 2025**

*Le FDDBJ se réserve le droit de modifier la réglementation sans préavis jusqu'au 1^{er} jour du tournoi
Dernière mise à jour: 26 juin 2025

- ❖ L'une des 2 embarcations **Princecraft Ungava de 12 pieds avec moteur Mercury 9.9HP, 4 temps, toutes équipes d'une remorque galvanisée d'une valeur approximative de 11 213\$.**

6.8. Pour 2 jours de pêche amateur, un prix de participation de 100 \$ sera attribué au hasard parmi les propriétaires de bateaux Princecraft.

6.9. Une bourse de 500 \$ par jour sera remise au participant ayant enregistré la plus grosse prise de la journée.

6.10. Une bourse de 3000 \$ sera remise au participant ayant enregistré la plus grosse prise de la semaine.

6.11. Pour chaque réclamation de prix, le permis de pêche doit être valide à la date de la journée de pêche.

7. VOLET FÉMININ :

7.1. Le volet est complémentaire au Volet Princecraft et les mêmes règlements s'appliquent.

7.2. Les femmes ont également accès aux autres volets du tournoi de la catégorie **AMATEURS – VOLET PRINCECRAFT**

7.3. Avec un même billet, seulement le prix le plus élevé entre les volets sera distribué à la gagnante.

7.4. Les positions seront pigées aux hasards parmi les prises inscrites entre 1 et 200.

7.5. Prix et bourses du volet féminin; **les prix seront choisis aux hasards par les gagnantes en direct sur la scène.** Les gagnantes seront dévoilées lors du gala de fermeture.

- ❖ 2 000 \$ en argent (Commandite du Marché Tradition Doris Bouchard).
- ❖ Un forfait pour 2 personnes pour 4 nuits en basse saison, embarcation incluse, (Commandite de Pourvoirie Chibougamau, valeur de 1840 \$).
- ❖ Un ensemble imperméable FXR (Commandite Impérium de Chibougamau, valeur de 1437 \$).
- ❖ Panier cadeau de 300 \$ (Commandite d'Uniprix)
- ❖ Prix pour la plus grosse prise par jour (Commandite du Centre de Femmes Les Essenti'ELLES' de Chapais)

8. VOLET JEUNESSE :

8.1. Le volet est complémentaire au Volet Amateur Princecraft et les mêmes règlements s'appliquent.

8.2. Le volet s'adresse aux jeunes de moins de 18 ans au premier jour du festival au Volet Princecraft. Ils doivent être accompagnés d'un adulte possédant un permis de pêche valide au Québec.

8.3. Les jeunes ont également accès aux autres volets du tournoi de la catégorie **VOLET AMATEUR PRINCECRAFT**

8.4. Avec un même billet, seulement le prix le plus élevé entre les volets sera distribué à la gagnante.

8.5. Bourses du volet Jeunesse : **Les prix seront tirés au hasard par les gagnants basés sur les positions pigées au hasard parmi les prises inscrites entre 1 et 200 par billet lors du gala de fermeture.**

9. VOLET BEL-ÂGE :

9.1. Le volet est complémentaire au Volet Princecraft et les mêmes règlements s'appliquent.

9.2. Le volet s'adresse aux personnes âgées de 55 ans et plus le jour du festival au Volet Princecraft.

9.3. Avec un même billet, seulement le prix le plus élevé entre les volets sera distribué au gagnant.

9.4. Une position sera pigée au hasard parmi les prises inscrites entre 1 et 200 lors du gala de fermeture. Prix à venir

10. RESPONSABILITÉ CIVILE :

Le FDDBJ ne se tient pas responsable des accidents, blessures, bris de toutes sortes ou causant la mort, vols ou vandalisme perpétrés sur la personne ou la propriété des visiteurs et participants présents à l'événement.

11. RÉSULTATS OFFICIELS :

Les résultats officiels seront rendus publics au gala de fermeture du 5 juillet 2025, à partir de 19 h, sous le chapiteau du site du festival.